Révision Examen Civique : Fiches par Thématique

Pour **réviser l'examen civique**, ces fiches résument l'essentiel des 5 thématiques, à partir des questions des listes officielles.

Scannez pour vous entraîner

Système Institutionnel et Politique

La Séparation des Pouvoirs

- Pouvoir législatif : voter les lois. C'est le Parlement.
- Pouvoir exécutif : appliquer les lois et diriger le pays. C'est le président de la République et le Gouvernement.
- Pouvoir judiciaire : juger et sanctionner, par exemple l'auteur d'un vol. Ce sont les juges.
- Séparer les pouvoirs évite qu'une seule personne ait tous les pouvoirs. Le président n'a pas tous les pouvoirs.
- État de droit : tout le monde respecte la loi, même les dirigeants. Un ministre qui ne respecte pas la loi peut être jugé. "La loi est l'expression de la volonté générale" (Déclaration de 1789).
- Le président de la République ne peut pas être poursuivi pendant son mandat, sauf destitution. Il peut l'être après.

Le Président et le Gouvernement

- Président de la République : élu pour 5 ans au suffrage universel direct (depuis 1962), 2 mandats de suite au maximum. Il ne peut pas décider de rester au pouvoir.
- Le président vit au palais de l'Élysée. Il nomme le Premier ministre, est le chef des armées et veille au respect de la Constitution.
- Pour être candidat à l'élection présidentielle : être français, avoir au moins 18 ans et réunir 500 signatures d'élus (parrainages).
- Si le président meurt ou démissionne, le président du Sénat assure l'intérim.

© 2026 QCM Examen Civique Gratuit · Fiches gratuites, non officielles. Reproduction interdite sans autorisation.

- Premier ministre : chef du Gouvernement, il dirige l'action du Gouvernement. Il travaille à l'hôtel de Matignon.
- Gouvernement : le Premier ministre et les ministres. Il conduit la politique du pays et applique les lois.

Le Parlement et les Contre-Pouvoirs

- Parlement : l'Assemblée nationale et le Sénat. Il vote les lois et contrôle le Gouvernement.
- Assemblée nationale : 577 députés, élus pour 5 ans au suffrage universel direct, lors des élections législatives.
- Sénat : 348 sénateurs, élus pour 6 ans par des élus (suffrage indirect). La moitié du Sénat est renouvelée tous les 3 ans.
- Conseil constitutionnel : il vérifie que les lois respectent la Constitution.
- Modifier la Constitution : par référendum, ou par le Congrès (députés et sénateurs réunis).
- Défenseur des droits : il aide gratuitement les personnes face à une administration ou en cas de discrimination, et défend les droits des enfants.

Voter en France

- Pour voter : avoir 18 ans, être français et être inscrit sur les listes électorales, en mairie ou en ligne.
- Suffrage universel : tous les citoyens majeurs peuvent voter. Le vote est libre, secret et personnel. Il n'est pas obligatoire.
- Personne ne peut voter à la place d'un autre, sauf avec une procuration.
- Les citoyens de l'Union européenne qui vivent en France peuvent voter aux élections municipales et européennes.
- Élections : présidentielle (le président), législatives (les députés), municipales (le conseil municipal, qui élit le maire), européennes (les députés européens).
- Chacun est libre d'adhérer à un parti politique. Les partis participent à la vie démocratique.

Communes, Départements, Régions

- La France compte environ 35 000 communes, 101 départements et 18 régions, dont 13 en métropole.

© 2026 QCM Examen Civique Gratuit · Fiches gratuites, non officielles. Reproduction interdite sans autorisation.

- Commune : dirigée par le maire et le conseil municipal, élus pour 6 ans. Elle gère l'état civil (naissances, mariages) et les écoles maternelles et élémentaires.
- Département : aide sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance) et collèges.
- Région : lycées, transports régionaux (trains TER) et développement économique.
- Préfet : il représente l'État dans le département. Il est nommé par le président de la République.
- Mayotte est devenue le 101e département en 2011.

L'Union Européenne

- 27 États membres au 1er janvier 2025. Le Royaume-Uni a quitté l'Union en 2020. La Suisse et la Norvège n'en font pas partie.
- Pays fondateurs : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.
- 1951 : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). 1957 : traité de Rome (CEE). 1992 : traité de Maastricht, qui crée l'Union européenne et la citoyenneté européenne.
- Euro : monnaie unique depuis 1999. Les pièces et les billets en euros sont utilisés en France depuis 2002.
- Symboles : drapeau bleu avec 12 étoiles dorées en cercle, hymne "Ode à la joie" de Beethoven, devise "Unie dans la diversité", journée de l'Europe le 9 mai.
- Sièges : Parlement européen à Strasbourg, Commission européenne à Bruxelles, Banque centrale européenne à Francfort.
- Les députés européens sont élus par les citoyens européens, tous les 5 ans.

© 2026 QCM Examen Civique Gratuit · Fiches gratuites, non officielles. Reproduction interdite sans autorisation.